Le Combat Social FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 10 -11 /2020 | (octobre-novembre 2020) | 1 €

Du privé comme du public...

LES SYNDICATS FO NE CONFINENT PAS LES REVENDICATIONS !

L'éditorial de Catherine Rochard

LE COMBAT SOCIAL *FO 49*

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0720S07442
Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

2&3 Éditorial de Catherine Rochard
4 Grève à l'Ehpad St Nicolas
5 Grève au SSR St Claude
6 Champtoceau : manifestation massive contre la fermeture de l'Ehpad
7 FO Santé privé prépare la conférence des Ehpad
7 VYV : Vers une AG des délégués des crêches dans les Pays de la Loire
8 60 délégations du médicosocial préparent la mobilisation
8 Village St Exupery : rassemblées pour les 186 euros pour tous
9 10 novembre, grève à l'Education Nationale
10 Section FO de la CAIB à Cholet
10 Formations syndicales
11 Liste des formations syndicales 2021
12 Communication d'un partenaire : MACIF

200 militants FO rassemblés à l'AG de rentrée de l'UD

Ne pas confiner notre action syndicale ! Renforcer nos implantations pour préparer le rapport de force interprofessionnel !

Plus de 200 militants réunis le 1er octobre en Assemblée Générale à Ste Gemmes sur Loire : c'est un succès qui démontre la combativité des syndicats FO ! Malgré des mesures sanitaires drastiques, les militants se sont organisés pour assurer leur présence compte tenu des enjeux du moment.

Les intervenants ont illustré que, dans tous les secteurs, la situation sanitaire sert de prétexte pour remettre en cause les libertés démocratiques, pour accélérer les licenciements malgré les milliards d'argent public versés aux entreprises, pour détruire les services publics, pour remettre à l'ordre du jour les « réformes structurelles », pour accentuer la flexibilité, l'individualisation des rémunérations et des rapports de travail....

Toutes ces interventions ont fait apparaître, que l'heure n'est pas à la résignation, mais au combat pour la préservation des droits et garanties collectives, des conventions collectives, et du Statut de la Fonction publique !

À St Claude, en soins de suite, les salariés ont envahi le Conseil d'administration et fait 3 jours de grève. Le rapport de forces a permis d'obtenir des avancées au niveau des effectifs ! À Valéo, les salariés étaient en grève le 28 septembre contre l'Accord de performance collective dénoncé par la section FO Valéo Angers. À Valanjou et Mûrs-Erigné, les professeurs des écoles ont fait valoir leur droit de grève et obtenu un moyen supplémentaire pour chacune de leurs écoles...

Après avoir restreint les libertés de déplacement (couvre-feu dans les villes dites « à haut risque », diminution du nombre de personnes dans les rassemblements publics et privés, fermeture des bars et restaurants...) le gouvernement a finalement décidé, le 28 octobre du « reconfinement ». En clair, les salariés sont autorisés... à aller travailler.

Pourquoi en sommes-nous arrivés à une telle situation ? Parce que cela fait des décennies que les gouvernements successifs, sous couvert d'économies, ont fermé des lits ont supprimé des postes... Et ce gouvernement continue : 7 500 lits en moins sur ces deux dernières années, ce qui signifie moins de lits aujourd'hui qu'avant la « première vague » de la pandémie, 900 millions en moins sur le budget des hôpitaux pour 2021 !

La vérité c'est que l'hôpital mis à sac ne peut pas soigner tous les patients ! Alors, faute de mesures pour répondre aux besoins de l'hôpital, ce sont des mesures d'un autre temps qui sont prises : après le confinement, le couvre-feu.

Et pourtant, au mois de mars, le président de la République lui-même assurait que tout serait mis en œuvre pour que tant que durerait l'épidémie les hôpitaux puissent faire face.

La bagarre menée par les hospitaliers leur a permis pour une grande partie d'entre eux d'arra-

cher 183 euros d'augmentation. Mais cela ne pallie pas le manque criant d'effectifs, cela ne suffit pas à calmer l'exaspération liée à la dégradation des conditions de travail.

Et que propose le gouvernement ? Une nouvelle prime d'un montant de 120 euros à ceux qui renonceront à leurs congés pendant les vacances d'automne, alors que 40 % de soignants envisagent de quitter les hôpitaux ! C'est inacceptable !

Le combat continue dans le secteur hospitalier. Ce sont les agents de la MAS du CESAME qui décidaient de la grève avec FO et la CGT pour obtenir les 183 euros arrachés dans le Ségur de la santé. Les agents de l'EHPAD ST Nicolas du CHU en grève avec le syndicat FO décidaient de s'adresser à tous leurs collègues des EHPAD du département pour obtenir des moyens supplémentaires. Dans le secteur privé, ce sont les salariés d'une crèche du groupe VYV qui s'adressent à leurs collègues des autres établissements pour les inviter à les rejoindre pour soutenir les revendications

Le gouvernement ne prend pas soin des personnels hospitaliers et il fait de même avec les enseignants. C'est ainsi qu'après avoir fait un cours sur la liberté d'expression Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie qui faisait l'objet de menaces et avait porté plainte, n'a manifestement pas bénéficié de la protection fonctionnelle due par son employeur. Il a été sauvagement assassiné devant son collège dans les Yvelines.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler l'importance de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Un prochain numéro du Combat Social alertera sur l'inquiétant projet de « loi sur les séparatismes » prévue pour cette fin d'année. À cette étape, le gouvernement demande aux Préfets de prendre les mesures pour la rentrée, mais faudra-t-il un policier devant chaque école ? Ce n'est pas ce que réclament les enseignants.

Défendre l'École républicaine et les services publics dans leur ensemble, c'est défendre les personnels et leurs statuts, leur donner les moyens pour réaliser leur mission, c'est prendre en compte leurs revendications.

Dans le secteur industriel, le patronat surfe sur la vague de la crise sanitaire, des dérogations qui lui sont accordées pour licencier massivement et cette liste n'est pas exhaustives dans le Maine et Loire, après les fermetures de Alinéa Castorama, Château d'Ax, Picwictoys, 15 suppressions de postes sont prévues chez Buscher Vaslin, 23 chez Artus Meggitt, fermeture de Schneider Electric à Saumur et cette liste n'est pas exhaustive. Ne perdons pas de vue les pressions subies par nos syndicats avec les accords de performance collective qui ne visent qu'à réduire la masse salariale avec comme contrepartie, un hypothétique maintien des emplois pour une durée déterminée. Nos Camarades ont besoin de tout notre soutien pour résister à ces pressions

De plus, après avoir distribué des milliards d'euros aux entreprises sans exigences de contrepartie, le ministre de l'Économie rappelle que les budgets sociaux ont été plombés par la crise et donc un certain nombre de contre-réformes comme celles de l'assurance chômage et des retraites devront aboutir avant la fin du quinquennat.

Le CCN a mandaté le bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde à adresser au gouvernement. C'est ce qui a été fait le 14 octobre, quelques heures avant l'allocution d'Emmanuel Macron. Ce courrier des 5 confédérations se termine sur la demande d'abandon de la contre-réforme de l'assurance chômage décidée en juin 2019 et de retour aux dispositions de la convention de 2017, ainsi que sur le refus de voir se rouvrir le dossier de contre-réforme des retraites.

Aujourd'hui plus que jamais, comme cela a été dit le 1er octobre et réaffirmé lors de la Commission administrative de l'union départementale du 12 octobre, il nous faut sans relâche réunir les instances, porter partout les revendications !

Nous ne pouvons pas confiner notre action syndicale. Il nous faut au contraire renforcer nos implantations pour préparer le rapport de force interprofessionnel nécessaire !

ACTUALITÉS

Dans la santé publique ou privée, depuis des mois il y a des grèves, la grève des urgences, la grève et les manifestations du 16 juin, etc.

Le gouvernement n'a eu d'autre choix que de lâcher 183 € net dans le secteur sanitaire et les EHPAD de la fonction publique hospitalière et territoriale.

Dans le secteur de l'hospitalisation privée, cette situation a débouché sur un accord de transposition de l'accord salarial de la fonction publique hospitalière complété par toute une série de garanties.

Cet accord a été signé par la FO et, fait exceptionnel, par la CGT, organisations qui totalisent à elles deux plus de 56 % de représentativité. La CFDT a refusé de signer.

Dans ce contexte, deux grèves importantes ont lieu récemment en Maine-et-Loire.

- **Le centre de soins de suite et de réadaptation Saint Claude au village santé de Trélazé, où l'assemblée générale souveraine a organisé la grève en désignant les délégués avec le syndicat. La revendication essentielle était : « Rendez-nous nos postes ». Ce qui a été obtenu en grande partie à hauteur de 6 équivalents temps-plein.**
- **L'EHPAD Saint-Nicolas, pôle médico-social du CHU d'Angers, où l'assemblée générale avec le Syndicat FO réunissant 70 participants a décidé la grève reconductible. Après plusieurs jours de grève, la direction a cédé : titularisation massive de tous les contractuels sur poste et embauche de 21 soignants.**

Ces faits sont relatés dans les deux articles qui suivent

EHPAD St Nicolas : La grève arrache 111 titularisations et 22 recrutements !

Le 23 septembre, 70 agents réunis à l'initiative du syndicat FO tiennent une assemblée générale et définissent leurs revendications.

L'AG a également élu une délégation composée de collègues grévistes, de représentants des familles, ainsi que des représentants Force Ouvrière.

Faute de réponse de la direction aux revendications, la grève reconductible est votée à l'unanimité à compter du 29 septembre.

Le 2 octobre, le syndicat FO accompagne la délégation élue et remet une lettre ouverte au Maire d'Angers (comme président du conseil de surveillance du CHU), dans laquelle les personnels précisent leurs revendications :

- Remplacements systématiques de chaque arrêt de travail, départ à la retraite, poste vacant, congé de maternité...
- Retour aux effectifs de janvier 2019
- Revalorisation des salaires (prime Grand Âge, CDD,...)

Par leur grève reconductible, les personnels ont obtenu l'ouverture de discussion avec la direction.

Plusieurs Assemblées générales auront permis au personnel en grève de suivre l'évolution des négociations et de prendre les décisions collectives pour obtenir satisfaction. Finalement, 10 jours après le début de la grève, les négociations avec la direction générale auront permis :

- la stagiarisation de 111 contractuels (90 au printemps 2021, le reste à l'automne 2021)
- 22 recrutements (5 aides-soignant·e·s, 8 agents de service, 2 infirmiers, 6 aides médico-psychologiques, 1 renfort encadrement pour une durée de 6 mois)

Sur la base de ces premières revendications satisfaites, l'Assemblée générale réunie à nouveau le 9 octobre a pris acte des propositions de la DG, reprenant en grande partie les revendications.

L'AG a ensuite adopté un appel à tous les EHPAD.

Cette décision unanime a été prise partant du constat que cette situation est identique dans toutes les maisons de retraite, qu'elles soient hospitalières, territoriales ou privées, avec un gouvernement qui resserre, année après année, les budgets alloués au médico-social, conduisant à une dégradation alarmante des conditions de travail et d'accueil des résidents.

Aussi, l'assemblée générale a lancé un appel aux salariés de tous les EHPAD du département pour construire un front commun. Elle propose de soumettre à la discussion la tenue d'assemblées générales en vue de réunir des délégués des différents EHPAD, dans l'action commune avec les syndicats qui partagent ces revendications dès que c'est possible, pour préciser les revendications et organiser la mobilisation pour leur satisfaction.

L'appel de l'assemblée générale (extraits)

Les agents de l'EHPAD de St Nicolas du pôle médico-social du CHU d'Angers, réunis en Assemblée générale le 9 octobre s'adressent à l'ensemble de leurs collègues des EHPAD du département pour les in-

former de la mobilisation en cours pour en finir avec le sous-effectif permanent !

[L'appel revient ensuite sur la grève menée dans l'établissement et des résultats obtenus, en nombre de recrutements déjà cités dans le corps de l'article, puis poursuit :]

... Quels que soient les établissements publics ou privés, EHPAD relevant de la FPH, FPT, et du secteur privé, les problèmes sont les mêmes : le gouvernement resserre année après année les budgets alloués aux EHPAD, aggravant nos conditions de travail et conditions d'accueil de nos résidents.

Pour exemple, dans les établissements du privé, dans le groupe VYV3, 253 postes sont vacants aujourd'hui sur un effectif d'environ 1400 au niveau régional !

N'est-il pas temps de s'unir pour réunir les conditions permettant d'obtenir la satisfaction de nos légitimes revendications ? L'Assemblée générale considère nécessaire l'organisation d'un front commun pour obtenir les postes nécessaires dans tous les établissements..

Les collègues se sont engagés à diffuser cet appel aux EHPAD du département.

De son côté, le syndicat FO du CHU d'Angers s'est engagé à se rapprocher du « Groupement départemental FO Services publics et de Santé » en vue d'organiser, dans l'unité la plus large, une réunion de délégués des EHPAD.

Grève aux Soins de Suite et Réadaptation (SSR) St Claude à Trélazé

Le 23 septembre, 40 salariés (soit l'écrasante majorité des CDI) se rassemblent devant l'établissement. Les salariés réunis scandent : « Rendez-nous nos postes ! »

Réunis en assemblée générale, avec le syndicat FO, ils décident la grève reconductible à compter du 24 septembre.

Ce même jour, les salariés se rendent à la délégation territoriale de l'ARS 49.

Le lendemain, une quarantaine de salariés manifestent devant le conseil d'administration du groupe VYV[1] (Mutualité française) imposant une entrevue avec la Direction accompagnée du président du conseil.

Après 3 jours de grève, les salariés de la clinique Saint Claude obtiennent la création de 6,08 Équivalents temps pleins.

1 Le Groupe VYV est une Union mutualiste de groupe (UMG) créée par 14 mutuelles et groupements membres des groupes MGEN, Istya et Harmonie, propriétaire du SSR St Claude

L'assemblée générale réunie le premier octobre a discuté largement des propositions de la Direction faisant suite à la réunion de négociations.

Elle considère qu'une série de propositions concernant notamment les infirmières et les aides-soignantes correspondent en grande partie aux revendications initiales en restituant les postes supprimés il y a deux ans.

L'assemblée décide de mandater l'organisation syndicale FO pour assurer la continuité des revendications dans l'établissement.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Champtoceaux : manifestation massive contre la fermeture de l'Ehpad

Les personnels territoriaux de l'EHPAD de Champtoceaux en grève avec le syndicat FO de l'établissement ont appelé à une manifestation le 24 octobre, ce qui est un fait historique.

***Le Combat social F049* a rencontré Xavier REDON, secrétaire départemental des services publics FO.**

Peux-tu revenir sur les raisons qui ont conduit les agents de l'EHPAD à décider la grève et la manifestation le 24 octobre ?

Alors que l'établissement est à l'équilibre financièrement, avec un taux d'occupation à 100 % et une liste d'attente importante, l'ARS représentant le gouvernement et le conseil départemental viennent de décider sa fermeture, avec la complicité de la commune nouvelle. Cette décision soulève la colère au moment même où les pouvoirs publics reconnaissent qu'il faudrait créer 30 000 places en EHPAD.

La manifestation de ce samedi 24 octobre marque une étape importante dans la mobilisation.

Tout à fait. Ajoutons que les agents étaient tous en grève et qu'ils ont très bien organisé la manifestation avec des banderoles, des mots d'ordre et des chansons, largement reprises par près de 350 manifestants. Les résidents, la population, les commerçants, de quelques directeurs d'EHPAD présents, tous ont exprimé le rejet total de cette fermeture, en exigeant de l'ARS et des élus le maintien de la structure ainsi que l'abandon du projet. La présence d'une délégation de l'UD-FO a été très appréciée.

Après ce succès, quelles sont les suites ?

Nous allons nous rendre en délégation auprès des pouvoirs publics (ARS, conseil départemental, conseil régional…)

Autre décision importante, à l'issue de la manifestation tous les personnels se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Ils ont décidé de poursuivre la mobilisation en considérant nécessaire d'éviter tout isolement. En effet, il est important de se lier entre les établissements afin de faire un front commun, d'échanger sur la situation que chacun rencontre et de décider ensemble des voies et moyens pour obtenir la satisfaction des revendications.

C'est pourquoi ils se sont prononcés pour répondre favorablement à l'appel de l'assemblée générale des personnels de l'EHPAD de Saint-Nicolas du CHU d'Angers afin de préparer, dans l'unité la plus large, une réunion des délégués des EHPAD du département.

Manifestation des salariés de l'EHPAD de Champtoceaux

Syndicats FO de la santé privée :

« Nous préparons la Conférence départementale des délégués des EHPAD »

Lors de son conseil syndical du 9 novembre, le syndicat FO de la santé privée a décidé d'appeler ses sections à répondre positivement à l'appel à une conférence départementale des délégués des EPHAD lancé par l'assemblée générale de l'EPHAD St Nicolas (pôle médico-social du CHU).

D'ores et déjà, dans plusieurs EPHAD privés à but non lucratif des motions ont largement été adoptées par les salariés :

La Buissaie à Mûrs Erigné ;

Euphrasie Peltier à Angers ;

les trois EPHAD du groupe VYV3 à Angers : Bel acceuil, Logis des jardins, Les noisetiers.

D'autres motions sont en cours d'élaboration. Nous publions ci-après la motion adoptée par les salariés de la résidence La Buissaie.

Motion adoptée à l'EHPAD Résidence « La Buissaie »

Nous, salariés de l'EHPAD « La Buissaie » réunis à l'initiative de la section FO, avons été informé(e) s de l'appel lancé par nos collègues de l'EHPAD St Nicolas (Pôle médico-social du CHU d'Angers).

Dans notre établissement, comme dans la plupart des EHPAD, nous sommes confrontés à un manque criant de personnels aides-soignants, d'ASH..

Ce manque d'effectifs conduit à une dégradation de la prise en charge des résidents.

Dans une telle situation, nous sommes amenés(es) à effectuer des heures complémentaires, des heures supplémentaires. Bien souvent, nous ne pouvons pas les récupérer au même titre que les récupérations de jours fériés.

Dans notre établissement comme dans tous les établissements, la question de l'attractivité de nos métiers est posée. Nombre de collègues démissionnent pour tenter de trouver mieux ailleurs. Cette situation est intenable.

De plus, depuis juillet dernier, nous sommes dans l'attente de la transposition de l'accord salarial du Ségur (situation particulière des salarié·e·s de la Santé Privée).

De même, nous ne bénéficions toujours pas de la prime « grand âge » de 100 €.

C'est pourquoi, nous exigeons l'embauche immédiate d'aides-soignants, d'ASH et l'obtention immédiate de 180 € et 100 € de prime « grand âge ».

A St Nicolas comme dans le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation St Claude, la grève reconductible a permis d'ores et déjà d'obtenir des avancées significatives en termes d'effectifs.

Nous en tirons une conclusion : le rapport de force paie.

Nous le savons toutes et tous, ce n'est pas en restant chacun isolé dans son EHPAD que nous pourrons obtenir les moyens nécessaires de la part du gouvernement et des Conseils départementaux

C'est pourquoi, nous décidons de répondre positivement à l'appel lancé par nos collègues de St Nicolas d'organiser dans l'unité la plus large une réunion de délégués des EHPAD.

Vers une AG des délégués des crèches du groupe VYV dans les Pays de la Loire

Dans la droite ligne du combat exemplaire mené au centre de soins de suite de St Claude et malgré les pressions énormes de la direction, la mobilisation s'organise dans le secteur de la petite enfance du groupe VYV3 Pays de la Loire (Mutualité).

À l'initiative du syndicat FO, les salariés des crèches « les Petits Bouts d'CHU » et « l'Arche de Noé » se sont réunis en AG le 7 octobre.

Estimant qu'ils ne devaient pas être seuls à rencontrer les problématiques qu'ils soulevaient et les revendications qui s'en dégageaient, ils ont décidé de lancer un appel aux organisations syndicales et à l'ensemble des salariés des crèches du groupe à les rejoindre autour de leurs revendications, la première d'entre elles étant l'augmentation de 183 € net par mois. L'objectif est d'organiser dans les semaines à venir une Assemblée générale de délégués des différents établissements du groupe afin de décider ensemble des actions à mettre en place pour faire aboutir les revendications.

Le syndicat FO a d'ores et déjà pris contact avec la CGT et l'accueil de cet appel lors des premières diffusions auprès des salariés a été très bon.

Il est évident que les mesures liberticides décidées par le gouvernement viennent entraver l'action syndicale. Pour autant, les salariés et les organisations syndicales qui combattent pour les revendications sont déterminés et trouveront les voies et moyens pour y faire face.

Vincent Lanche, délégué syndical Groupe VYV

EN DIRECT DES SYNDICATS

En Maine-et-Loire comme ailleurs, exigeons les 183€ pour tous les agents des établissements et services du social et du médico-social, publics comme privés

Quel que soit le service, et l'établissement

Un même statut = un même traitement !

Ces dernières semaines, des centaines de rassemblements, manifestations, débrayages ont montré la détermination de milliers d'agents partout en France pour refuser la discrimination que Véran impose par son décret du 19 septembre, excluant du complément de traitement indiciaire de 183 €, des dizaines de milliers de collègues de la FPH exerçant dans le secteur social et médico-social. Dans le département, c'est le cas notamment pour les agents de la MAS du CESAME, du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Village St Exupéry, d'ESPACES, du centre de ressources autisme, des SSIAD... Mépris, couvre-feu, ou confinement, ne nous feront pas lâcher. Nous saurons prendre les dispositions pour venir les chercher au Ministère de la Santé si les 183€ avec rattrapage ne sont pas versés à tous. Véran a beau mentir, truquer, et refuser toutes les revendications urgentes, il ne parviendra pas à nous diviser : Le médico-social et le social, comme le sanitaire, sont en «1ère ligne ».

Ceci est également vrai pour les salariés du privé qui sont exclus des 183€. Ainsi, les salariés de la CCN51 du médico-social sont exclus des 183 euros, comme par exemple dans le 49 ceux des Recollets la Tremblaye alors que leurs collègues du sanitaire et des EHPAD vont en bénéficier !

Les syndicats CFDT, CGT, FO et SUD du Maine-et-Loire, dont certaines équipes ont participé à la visio- conférence du 12 novembre des établissements en lutte :

- Appellent tous les collègues, les syndicats des établissements à se mobiliser pour obtenir les 183 euros pour tous,
- Appuient toutes les mobilisations qui s'organisent sur ce même objectif,

Les syndicats CFDT, CGT, FO et SUD du Maine-et-Loire appellent tous les collègues à se mobiliser et à se mettre en grève, comme partout en France :

Jeudi 26 novembre, 14h

Rassemblement devant la Préfecture à Angers Une délégation a demandé à être reçue

83€ pour tous les exclus !

Un préavis de grève départemental a été déposé.

« Exclus du Ségur »

Soixante délégations du médico-social décident d'appeler à la mobilisation le 26 novembre

Jeudi 12 novembre s'est tenue une visioconférence qui a regroupé 60 délégations établissements du médicosocial, du public comme du privé avec leurs organisations syndicales FO, CGT et SUD. Les syndicats FO y étaient largement représentés. Le secrétaire régional FO des services publics et de santé, Jean-Jacques Péaud, y participait es qualité, de même que des délégations FO du CHU (pour le centre de ressources sur l'autisme), du CESAME (pour la maison d'accueil spécialisée) et de l'association Les Recollets-La Tremblaye.

Pourquoi cette visioconférence ? A la conclusion du Ségur de la Santé, les agents de la fonction publique du sanitaire et des Ehpad, ont obtenu une augmentation de salaire de 183 euros nets, mesure en cours de transposition dans les établissements privés à but non lucratif.

Mais le ministère a exclu des dizaines de milliers d'agents du public comme du privé à but non lucratif, ceux qui relèvent non du soin mais du « médico-social.[1] »

Or la fonction publique hospitalière ne distingue pas, du point de vue statutaire, les agents du « médical » de ceux du « médicosocial ». Souvent, même, ils travaillent dans les mêmes établissements, comme c'est le cas par exemple au CESAME. Pour ce qui concerne le privé non lucratif, nombre d'associations intègrent les deux fonctions comme Les Recollets-La Tremblaye de Doué-la-fontaine et le groupe VYV.

Ainsi, des agents ou des salariés, souvent de la même qualification professionnelle (infirmiers par exemple), travaillant dans le même établissement que leurs collègues qui bénéficient de l'augmentation de salaire, s'en voient exclus.

De nombreuses mobilisations ont préparé cette rencontre, dont le rassemblement devant le Village St Exupéry, le 5 novembre (voir ci-dessous.

La visioconférence s'est conclut par un appel à la mobilisation. On lira ci-contre l'appel intersyndical à ce rassemblement, soutenu sans réserve par l'Union Départementale

1 structures d'accueil de personnes handicapées, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale.

5 novembre, village St Exupéry : rassemblés pour les 183 euros pour tous !

En pleine période de confinement, un rassemblement d'une centaine de salariés du Village St Exépuréry, a eu lieu, le jeudi 5 novembre devant le village Saint-Exupéry (à Avrillé.

Ce rassemblement était appelé par le syndicat Force ouvrière (FO) des services publics et santé. Des représentants des syndicats SUD santé, ainsi que la CGT du Centre de santé mentale angevin (Césame) se sont joints à cet appel.

Les manifestants répondaient au mot d'ordre : ***« même statut, mêmes diplômes, même salaire, 183 € pour tous »***.

Brigitte Molinès, secrétaire départementale du groupement FO santé, explique que son syndicat est signataire de l'accord. *« Nous ne renions pas notre signature mais les agents du médico-social en sont exclus, ainsi que de la prime Covid qui n'est pas attribuée à tous. »*

Le faible niveau des rémunérations du personnel de santé est également pointé. C'est ainsi qu'un agent de service est payé environ 1 200 € net mensuels.

10 novembre, Éducation nationale : grève, manifestations, rassemblements

En grève nationale à l'appel de six organisations syndicales, dont FO, plusieurs milliers de personnels des écoles, collèges et lycées ont manifesté ou se sont rassemblés dans tout le pays pour obtenir des recrutements immédiats, alors que le protocole sanitaire élaboré par leur ministère est inapplicable tant les classes sont surchargées.

Ils étaient une soixantaine rassemblés devant les services départementaux de l'Éducation nationale d'Angers, 2000 à Paris, 1500 à Toulouse, 700 à Bordeaux, 550 à Grenoble, 300 à Marseille, 400 à Rouen, 200 au Havre, 200 à Lyon, 300 à Tours... Les personnels de l'Éducation nationale ont répondu à l'appel à la grève nationale lancé par six organisations syndicales, dont la FNEC-FP-FO (fédéraion de l'Enseignement de la Culture et de la Foration professionnelle).

Une première mobilisation nationale, par temps de crise sanitaire, dont était annonciatrice la multiplication des initiatives locales (débrayages, réunions syndicales, assemblées générales, rassemblements) depuis la rentrée scolaire du 2 novembre.

Toutes les organisations syndicales de l'enseignement s'adressent au ministre

Le protocole sanitaire élaboré par le gouvernement pour cette rentrée scolaire se révèle inapplicable en raison du trop grand nombre d'élèves par classes. La revendication des grévistes est donc simple. Ils exigent le recrutement immédiat de personnels, comme l'ont rappelé les six organisations syndicales au ministre Jean-Michel Blanquer, dans un courrier commun qu'elles lui ont adressé le 3 novembre, préconisant en particulier d'avoir recours aux listes complémentaires des concours et de les réabonder si nécessaire.

Déjà, le dimanche 1er novembre, veille de la rentrée, l'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation nationale, ce qui ne s'était pas vu depuis très longtemps, ainsi que la fédération des Parents d'élèves FCPE et les deux syndicats lycéens, l'UNL et la FIDL, se sont adressé d'une même voix au ministre pour exiger qu'il procède sans attendre à des recrutements, en commençant par recourir aux listes complémentaires aux concours :

« Les organisations FSU, FNEC FP-FO, SUD Éducation, UNSA Éducation, Sgen-CFDT, SNALC, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, FCPE, l'UNL et la FIDL considèrent que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées. Elles demandent au ministre de l'Éducation nationale de procéder au recrutement de ces personnels dès la reprise du 2 novembre, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. Nos organisations invitent les personnels et les parents d'élèves à se mettre en contact dans les départements dès la reprise et à agir en commun pour porter cette demande en direction des IA-DASEN, des Recteurs et du Ministre.

Paris, le 1er novembre 2020 »

Une remise en cause du caractère national de l'École publique

Mais pour seule réponse, le ministre a annoncé le 5 novembre un réaménagement du baccalauréat pour cette année 2020-2021. Au menu : le renforcement du contrôle continu, ainsi que l'encouragement de l'enseignement à distance, avec cette phrase qui risque fort de semer plus de colère encore : « à chaque établissement d'établir son protocole, car chaque établissement est particulier ».

Pour la secrétaire de la FNEC FP FO 49, Magali Lardeux, *« **sous prétexte de protocole renforcé le ministre remet en cause une fois de plus le caractère national de l'école publique. Il veut imposer le télé-enseignement qui n'est pas de l'enseignement et qui conduit les personnels à travailler jour et nuit dans des conditions insupportables, avec des obligations de service et des emplois du temps explosés. Il fait exploser le baccalauréat national** »*, a-t-elle notamment précisé, rappelant l'opposition de FO à la réforme du Bac et à Parcoursup... *« **Il faut recruter des milliers de profs tout de suite et cela est possible !** »*,

a insisté Magali, qui met également en avant la nécessité de renoncer aux 1 800 suppressions d'emplois prévues pour le second degré dans le budget 2021.

Alors que le ministère n'a pas même répondu à la demande d'audience des organisations syndicales ce 10 novembre, la FNEC FP FO appelle les personnels à se réunir en assemblées générales avec les parents et les lycéens.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Entreprise CAIB à Cholet

Une nouvelle section syndicale FO

La CAIB de Cholet est une entreprise de la métallurgie de près de 500 personnes dans laquelle seule la CFDT était implantée jusqu'à présent.

Aurélien Plaire, venu de Vendée, licencié de sa précédente entreprise dans laquelle il était élu Force Ouvrière et secrétaire de section, a, dès son arrivée, voulu créer une section syndicale FO. Ce qui fut fait en plein confinement, et Aurélien a été désigné Représentant de Section Syndicale par l'UD.

Depuis, le travail efficace d'Aurélien lui a permis de renforcer les rangs de sa section, imposer sa présence (comme représentant FO) au CSE.

Aurélien participe activement, depuis sa désignation, aux réunions mensuelles de l'Union Locale de Cholet.

Au cours de leur réunion de section, du 10 octobre dernier, les camarades ont décidé d'interpeller, par tract, la direction sur sa volonté de modifier l'accord sur le temps de travail. En effet, les négociations, menées avec la seule CFDT, puisque FO n'est pas encore représentative, ne font l'objet d'aucune communication.

Des camarades de FO CAIB : De gauche à droite : Aurélien Plaire, Nicolas Pasquet, Kevin Fouré, Nathalie Pascaud

Devant les réactions suscitées par leur tract, la CFDT qui jusque là accompagnait dans le silence la volonté de la direction a organisé un « sondage ».

Comme le résultat du sondage était défavorable, une majorité des personnes concernées s'étant prononcé contre, la CFDT a décidé qu'il était « non représentatif » et a malgré tout signé un accord... qui ne porte que sur la modification d'horaire, alors qu'il avait été question, un temps, de revenir sur l'ensemble de l'annualisation ce qui laissait craindre la perte d'avantages.

Si la modification des horaires aura bien lieu début janvier, l'accord ne contient, par contre, aucune autre modification qui soit défavorable aux salariés.

Par ailleurs, la section syndicale prépare activement les élections qui auront lieu dans un an et demi, avec la ferme intention de les gagner !

Bienvenue à nos camarades !

Formations syndicales proposées par l'Union Départementale

Les stages proposés par l'Union Départementale pour l'année 2021 sont détaillés page suivante. Pour les inscriptions, il faut se conformer aux indications fournies dans la circulaire de l'UD qui en précise les modalités et qui a été adressée à tous les syndicats.

La confédération FO consacre un effort important en matière de formation et a récemment commencé de mettre en place des formations en visioconférences.

Celles-ci n'ont pas vocation à se substituer aux formations en « présentiel », mais à les compléter.

Comme l'écrit Rachèle Barrion, secrétaire confédérale chargée du Centre de Formation des Militants syndicalistes :

« Aujourd'hui, notre organisation doit pouvoir toucher ses adhérents en utilisant de nouveaux modes d'apprentissage, tout en se servant de l'ensemble des outils digitaux adéquats pour atteindre leurs objectifs.

Digitaliser la formation c'est, finalement, intégrer les technologies du numérique aux différents dispositifs de formation, qu'ils soient existants ou en cours de création.

Cependant, il est important de comprendre qu'il n'est pas question d'opposer présentiel et digital, mais bien de les rendre complémentaires. »

Rappelons que les salariés ont un droit à formation syndicale de 12 jours par an, formation au cours de laquelle le salaire est maintenu par l'employeur.

Nous appelons les syndicats à rappeler cette règle à l'ensemble de leurs syndiqués, et à les faire profiter de cette disposition légale.

Stages proposés par l'UD en 2021

Découverte de fo et les moyens du syndicat (5 jours)

Cette formation est la porte d'entrée dans le syndicalisme Force Ouvrière. On y découvre l'histoire du mouvement ouvrier, de notre organisation, mais aussi les principes qui guident l'action des militants Force Ouvrière.

Le stage donne les clés pour comprendre le fonctionnement de nos structures et des Instances Représentatives du Personnel

4 stages en 2021 :

- Du lundi 25 au vendredi 29 janvier (semaine n° 4)
- Du lundi 22 au vendredi 26 mars (semaine n° 12)
- Du lundi 6 au vendredi 10 septembre (semaine n° 36)
- Du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre (semaine n° 48)

Avoir suivi ce stage est obligatoire pour pouvoir accèder aux autres stages

Connaître ses droits (niveau 1) (3 jours)

Stage réservé prioritairement aux camarades Défenseurs syndicaux et conseillers du salarié et aux camarades qui devaient participer à ce stage en 2020, stage annulé du fait du confinement

Ce stage vise à mieux appréhender le Code du travail et la convention collective, apprendre à rechercher les informations nécessaires dans le Code du travail, la convention collective, les autres sources juridiques.

1 stage en 2021

- Du mardi 9 au jeudi 11 février (semaine n° 6)

Connaître ses droits niveau 2 (3 jours)

Stage réservé prioritairement aux défenseurs syndicaux et conseillers du salarié ayant participé au stage niveau 1 en 2017, 2018 ou 2019 et qui devaient participer à ce stage en 2020

Il s'agit de la continuité du stage précédent. Il permettra de conseiller et d'orienter les camarades des syndicats, au sein des unions départementales ou unions locales, afin de faire respecter les droits des salariés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

1 stage en 2021

- du lundi 28 juin au vendredi 02 juillet

Je négocie (3 jours)

Les objectifs essentiels du stage :

Quelles conditions permetent d'obtenir de meilleurs résultats possible ?

Quelle méthodologie suivre pour bien préparer la négociation la conduire, la suivre et en exploiter le résultat ?

Stage réservé prioritairement aux camarades qui devaient le suivre en 2020.

1 stage en 2021

- du mardi 18 au jeudi 20 mai

CSE (5 jours)

Ce stage donne les clés de compréhension du CSE. Nouvel élu ou élu expérimenté, le stage fournit les outils qui permettront « d'exploiter » tous les rouages pour être le plus efficace possible dans son mandat.

Le but du stage est de comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE.

2 stages en 2021

- Du lundi 15 au vendredi 19 février (semaine n° 7)
- Du lundi 20 au vendredi 24 septembre (semaine n° 38)

Fonctionnement et Outils du syndicat (3 jours)

Connaître et comprendre le fonctionnement du syndicat est indispensable pour mener correctement l'action syndicale dans l'entreprise ou l'administration. Ce stage permet de découvrir des statuts types du syndicat, d'acquérir les bases de la trésorerie et de maîtriser la communication orale.

À travers l'étude indispensable des statuts, on découvre le rôle et le fonctionnement de ses instances. Les connaître et de les respecter est la condition d'un fonctionnement démocratique du syndicat.

1 stage en 2021

- du mardi 30 mars au jeudi 1er avril

CSSCT /SSCT (5 jours)

Ce stage aborde les éléments nécessaires pour appréhender le rôle des élus CSE en matière de santé/sécurité et conditions de travail, notament au sein des CSSCT

1 stage en 2021

- Du lundi 6 au vendredi 10 décembre (semaine n° 49)

Découvrir l'économie (3 jours)

Toutes les réformes de ces dernières décennies ont été menées sous le prétexte de « règles économiques ».

Il est donc important pour les militants Force Ouvrière d'appréhender et de s'approprier des notions élémentaires de cette discipline.

Ainsi, un militant qui aura suivi ce stage pourra ne plus se laisser abuser par ce qui est souvent présenté comme des « contraines incontournables », comprendre et expliquer les orientations essentielles de la confédération et construire des revendications dans l'entreprise afin de les négocier.

1 stage en 2021 :

- Du mardi 9 mars au jeudi 11 mars (semaine n° 10)

Communication orale et réseaux sociaux (3 jours)

Le militant syndicaliste communique beaucoup oralement auprès de ses collègues, au sein du syndicat, dans les instances représentatives du personnel et dans beaucoup d'autres circonstances. Parfois même face à un journaliste.

Ce stage est un moyen de développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical et de se sensibiliser à l'usage des réseaux sociaux.

1 stage en 2021

- Du mardi 28 au jeudi 30 septembre (semaine n° 39)

Prévention des risques professionnels

Ce stage, organisé par l'UD FO du Maine-et-Loire avec le soutient de la Confédération

alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, que les probllèmatiques de souffrance au travail et de harcellement sont de plus en plus souvent évoquées dans les entreprises, ce stage a pour objectif de permettre aux syndiqués, élus ou non, à prendre en compte la prévention des risques professionnels dans leur activité syndicale

1 stage en 2021

- Date précisée ultérieurement

Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

MACIF

Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

dd